

Implantation de panneaux photovoltaïques sur la commune de Saint-Jouvent.

A Monsieur le Commissaire enquêteur.

J'ai 64 ans et me nomme ELDJOUHER Farid. Mes aïeuls maternels ont toujours vécu sur la commune de Saint-Jouvent, c'est vous dire si j'ai pu évaluer les différents changements, sinon la dégradation de certains sites. En outre, un de mes parents a été, voilà bien des décennies, maire de Saint-Jouvent. Mais revenons à la zone qui nous intéresse, celle destinée à l'implantation de ces panneaux électriques.

Voilà quelques années, le vaste domaine foncier HUA était à vendre. Venu de la Dordogne, un exploitant de carrières se portait acquéreur. De fait, une carrière de kaolin allait voir le jour, et ce dans le secteur qui nous intéresse. Pour ce faire, la municipalité d'alors, dont le maire était monsieur FAUCHER, donnait son aval pour que deux immenses terres agricoles, jouxtant le premier creusement, fussent classées en zone Ny, c'est-à-dire en zone initialement agricole ayant possibilité de création de carrière si besoin était.

En toute franchise, peut-on blâmer cette ancienne mairie. La commune n'était pas riche et cette exploitation de kaolin allait, qui sait, apporter quelque prospérité à un village qui en avait bien besoin. De plus, cette exploitation, tant vantée à la mairie par l'acquéreur, n'allait-elle pas permettre l'embauche de plusieurs personnes. Par ailleurs, le creusement d'un trou n'engendrait nulle gêne sur la faune puisque celle-ci avait tout loisir de déambuler la nuit sur un espace vierge de tout grillage. Enfin, la commune n'avait-elle pas fourni, par sa carrière de pierres située tout proche, l'essentiel des matériaux nécessaires à la construction de la cathédrale de Limoges. Tout maire, tout conseil municipal aurait approuvé pareille demande. Nantie de toutes les validations et de toutes les illusions

d'un conseil municipal, l'exploitation a commencé. Hélas, le pire a bien vite pris le pas sur le meilleur.

L'exploitant a immédiatement rasé tout arbre existant sur le domaine foncier, qu'il soit destiné à l'extraction du kaolin ou pas. Au nom du « faire entrer des sous », des chênes multiséculaires se sont vus partir en papeterie. Un étang, où carpes, gardons et grenouilles pullulaient, jouxtait la carrière ; il servit de bassin de nettoyage et, bien vite, son eau devint noire et souillée laissant cyprins et batraciens flotter sur le ventre. En bref, la dévastation était presque totale, si l'on fait référence au projet actuel. Mais cela ne suffisait pas à cette dernière puisque l'exploitant, fragile hélas, jeta l'éponge. En parallèle, il vendit une immense terre cultivable à un agriculteur du coin, monsieur MINEAU. Et c'est, entre autre, sur celle-ci que ma supplique se fonde.

Comment un agriculteur, fort de sa préférence par la SAFER qui, je le rappelle, ne doit être l'antichambre d'EDF, peut-il manquer à tous ses devoirs que sont la pérennisation de cultures par la valorisation d'une terre largement destinée à son métier d'agriculteur. Présentement, cette personne avance que cette zone n'est plus fertile. Elle l'a été pendant des décennies et, subitement, parce-que les sirènes sonnantes et trébuchantes chantent un autre son, elle ne le serait plus. Un gosse de dix ans rirait d'un argument aussi spécieux. Par ailleurs, posez la question à Stéphane DAVID (sûrement très impacté par le projet), son père a exploité le domaine HUA pendant toute sa vie, demandez-lui si la terre qui le jouxte n'est plus fertile, il vous rira au nez car lui seul connaît la vraie valeur de ces terrains puisque, je le réitère, son père fut, pour ainsi dire, le fondateur d'une exploitation moderne sur ce domaine. Mais que faire face à la cupidité de certains, de soi-disant cultivateurs ! Chose immensément plus grave à mon sens, ce chèque en blanc donné aujourd'hui... et demain par une nouvelle municipalité qui ne tient aucunement compte de l'expérience, de la désillusion et, enfin, de l'avertissement de l'ex-maire, monsieur FAUCHER qui, je le rappelle, fait partie du collectif contre l'implantation de cette marée noire de panneaux destinés à parfaire la dévastation passée. Car il faut le dire, demain d'autres

agriculteurs, jouxtant l'unité foncière ou pas, réclameront leur droit à l'implantation de panneaux dévastateurs. Comment leur dire NON, puisque la machine sera en marche ?

En conclusion, seule la mairie actuelle peut quelque chose. En révisant son PLU, qui arrive à échéance, elle a tout pouvoir d'extraire l'unité agricole de monsieur MINEAU de la possibilité d'implantation. Le collectif veut-il priver la commune de toute implantation de panneaux, certes non puisqu'il propose que ceux-là soient posés sur la zone communale de l'ancienne carrière de Kaolin. Il suffit d'une once de bon sens pour évaluer que cette mer de panneaux va défaire à jamais un espace où la faune aime à vivre. La future clôture l'entourant valide le fait que plus rien, pas même les oiseaux, n'aura envie de se poser dans ce camp d'extermination de l'espèce animale et végétale. Il paraît qu'une terre arable ne peut être transformée en centrale électrique, c'est, je crois, la loi. Son possesseur vous dira que l'agriculture se perdurera sous les panneaux. Sophisme et encore sophisme de celui à qui la SAFER a donné la préférence sur le non-agriculteur afin qu'il perde une profession nécessaire à la vie d'un pays.

Enfin, c'est toujours la même chose en France, on fait fi de l'expérience de certains et, bille en tête, on file à nouveau dans un mur pourtant peint en rouge fluo. Une municipalité est là pour protéger ses administrés, non pour leur infliger l'horreur d'une hécatombe.

Saint-Jouvent, le 14 octobre 2023.

ELDJOUHER Farid